

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02547

Numéro SIREN : 815 197 041

Nom ou dénomination : IMMOBILIERE DU TEMPLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt 3405

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise : <b>4 Place du Temple Neuf</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>6</b>	
Numéro SIRET * <b>81519704100016</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N, clos le, <b>31122020</b>	N-1, <b>31122019</b>
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA	
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	AB	AC
	Frais d'établissement *	CX	CQ
	Frais de développement*	AF	AG
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI
	Fonds commercial (1)	AJ	AK
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO
	Terrains	AP	AQ
	Constructions	AR	AS
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW
	Immobilisations en cours	AX	AY
	Avances et acomptes	CS	CT
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV
	Autres participations	BB	BC
	Créances rattachées à des participations	BD	BE
	Autres titres immobilisés	BF	BG
	Prêts	BH	BI
Autres immobilisations financières *			
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	
<b>Comptes de régularisation</b>			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobili-sations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....500.000..... )	DA	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	1 076 000	76 000	
	Report à nouveau	DH	151 846	790 200	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>550 063</b>	<b>561 646</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>2 327 909</b>	<b>1 977 846</b>	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>47 000</b>		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 223 625	5 686 453	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	9 980	15 432	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	55 753	38 330	
	Dettes fiscales et sociales	DY	86 905	71 220	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 036 727	2 179 215	
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	1 015	1 000		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>8 414 004</b>	<b>7 991 649</b>		
Ecarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>10 788 913</b>	<b>9 969 495</b>		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 314 004	7 991 649		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 123 625	5 686 453		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b> Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 732 000	FB	FC	5 732 000	4 047 500	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE	FF			
		FG	195 557	FH	FI	195 557	196 887	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 927 557	FK	FL	5 927 557	4 244 387	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *(9)				FP	1 038	168 588	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 641	8 976	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>5 930 236</b>	<b>4 421 951</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	5 494 249	1 909 044	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(511 079)	1 376 254	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	10 943	2 725	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	127 318	98 495	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	49 709	73 841	
	Salaires et traitements *				FY	15 046	7 523	
	Charges sociales (10)				FZ	4 445	2 701	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	394 780	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	47 000		
	Autres charges (12)				GE	50 100	26 076	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>5 682 510</b>	<b>3 496 659</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>					GG	<b>247 726</b>	<b>925 292</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	714 836	290 972	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	69 198	256 791	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	14 345	1 356	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	12	655	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	<b>14 357</b>	<b>2 012</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	217 055	101 818	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>217 055</b>	<b>101 818</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	<b>(202 699)</b>	<b>(99 807)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>690 665</b>	<b>859 667</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	39 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>39 000</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	310
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	65 500
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>310</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(65 605)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	179 292
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>6 698 429</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>6 148 366</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>550 063</b>
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	3 063
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	1 615
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 038
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	48 000	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Abandon de Créances		39 000	
Amendes	310		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	35 100	KW		KX	1 300		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>35 100</b>	LO		LP	<b>1 300</b>			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	3 350	8V		8W	3 583				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>3 350</b>	LR		LS	<b>3 583</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>38 450</b>	ØH		ØJ	<b>4 883</b>				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	36 400	MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>36 400</b>	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	6 933	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	<b>6 933</b>	2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	<b>43 333</b>	ØM			

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL				NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	47 000	4C	4D	47 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	47 000	TW	TX	47 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B		6C	6D	
		6E	6F		6G	6H	
		Ø2	Ø3		Ø4	Ø5	
		9U	9V		9W	9X	
		Ø6	Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	394 780	6R	6S	394 780
	Sur comptes clients	6T	6U		6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	394 780	TZ	UA	394 780	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	441 780	UC	UD	441 780	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	441 780	UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL	6 933		UM	6 933					
	Prêts (1) (2)				UP			UR						
	Autres immobilisations financières				UT			UV						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	2 172		2 172						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	33		33						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	980		980					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN								
		Divers				VP								
	Groupe et associés (2)				VC	755 783		755 783						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	644 370		644 370						
	Charges constatées d'avance				VS	4 000		4 000						
	<b>TOTAUX</b>				VT	<b>1 414 271</b>		VU	<b>1 407 338</b>		VV	<b>6 933</b>		
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice				VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y												
Autres emprunts obligataires (1)		7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG	5 123 625		5 123 625						
	à plus d' 1 an à l'origine				VH	100 000				100 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				9 980		9 980						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				55 753		55 753						
Personnel et comptes rattachés		8C				3 979		3 979						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				1 914		1 914						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	9 965		9 965						
	Obligations cautionnées				VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	71 047		71 047						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J												
Groupe et associés (2)		VI												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				3 036 727		3 036 727						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ												
Produits constatés d'avance		8L				1 015		1 015						
<b>TOTAUX</b>		VY				<b>8 414 004</b>		VZ	<b>8 314 004</b>		<b>100 000</b>			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	100 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122020</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA <b>550 063</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 752	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	27	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	310	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	184 092
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	MOINS-VALEURS PARTICULIÈRES ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN		
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
<b>TOTAL I</b>					WR	<b>741 244</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WP	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					XB	
	Produit net des participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					WZ	
	Majoration d'amortissement *					XA	
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Société investissement immobilière cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	2A
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	XC
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jouées entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	LS		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XZ		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>XH 83 773</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )					XI	<b>657 471</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	<b>657 471</b>	
					XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 794	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	790 200	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD	1 000 000			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	561 646		Dividendes	ZE	200 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	151 846				
TOTAL I			ØF	1 351 846	TOTAL II		ZH	1 351 846			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7			Exercice N :		Exercice N-1 :				
					YQ						
		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR						
		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS						
					YT						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				XQ		19 005	13 448			
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8				YU						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				SS		42 913	39 430			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				YV						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				ST		65 400	45 617			
- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES				ZJ		127 318	98 495				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YW		6 741	48 490				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z		42 968	25 351			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				YX		49 709	73 841			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY		17 044	3 636			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB		13 472				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØS						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ZK		1,18 %	1,32 %			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		657 471	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL			
				Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO			
				Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )		( B )		( C )
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(Ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+ ③+ ④- ⑤- ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012020</b>		et clos le : <b>31122020</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		5 927 557
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		1 038
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>5 928 595</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1 641
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		511 079
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>512 721</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		5 505 732
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		115 075
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		50 100
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>5 670 907</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		<b>OG</b>
			<b>770 408</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		770 408
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		5 928 595
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1  
0

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET 8 | 1 | 5 | 1 | 9 | 7 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE

ADRESSE (voie) 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000

VILLE STRASBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

## I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SELLAM IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 482110913 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10

Adresse : N° 4 Voie PLACE DU TEMPLE NEUF

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

10 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|2|2|0|2|0

N° SIRET 8|1|5|1|9|7|0|4|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMMOBILIERE DU TEMPLE

ADRESSE ( voie ) 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SC Dénomination PRISM

N° SIREN (si société établie en France) 835180118 % de détention 30,00

Adresse : N° 8 Voie RUE MENGES

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique SC Dénomination H64

N° SIREN (si société établie en France) 830071619 % de détention 30,00

Adresse : N° 8 Voie RUE MENGES

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique SARL Dénomination STRASBOURG BUILDING INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 822283511 % de détention 25,00

Adresse : N° 16 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique SARL Dénomination SGCE

N° SIREN (si société établie en France) 831169930 *831 169933* % de détention 50,00

Adresse : N° 16 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique SNC Dénomination SGI

N° SIREN (si société établie en France) 844501452 % de détention 25,00

Adresse : N° 4 Voie PLACE DU TEMPLE NEUF

Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique SCI Dénomination GANZAU

N° SIREN (si société établie en France) 880300959 % de détention 25,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES TUILERIES

Code postal 67460 Commune SOUFFELWEYERSHEIM Pays

Forme juridique SCI Dénomination MAGELLAN

N° SIREN (si société établie en France) 851503284 % de détention 25,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES TUILERIES

Code postal 67460 Commune SOUFFELWEYERSHEIM Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Etats financiers au 31/12/2020****ANNEXE**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 788 913** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 698 429** euros et un total **charges** de **6 148 366** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **550 063** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

**Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 . La Direction à la date d'arrêté des comptes n'a pas connaissance d'incertitudes significative qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Intégration fiscale

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er Juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

#### 1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

#### 2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe :

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe , et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt , une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER .

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	35 100		1 300			36 400
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>35 100</b>		<b>1 300</b>			<b>36 400</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	3 350		3 583			6 933
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 350</b>		<b>3 583</b>			<b>6 933</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 450</b>		<b>4 883</b>			<b>43 333</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL</b>				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agent agénagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges		47 000		47 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>47 000</b>		<b>47 000</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		394 780		394 780
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>394 780</b>		<b>394 780</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>441 780</b>		<b>441 780</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			441 780		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	6 933		6 933
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 172	2 172	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	33	33	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	980	980	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	755 783	755 783	
	Débiteurs divers	644 370	644 370	
Charges constatées d'avances	4 000	4 000		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 414 271</b>	<b>1 407 338</b>	<b>6 933</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	5 123 625	5 123 625		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	100 000		100 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	9 980	9 980		
	Fournisseurs et comptes rattachés	55 753	55 753		
	Personnel et comptes rattachés	3 979	3 979		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 914	1 914		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 965	9 965		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	71 047	71 047		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	3 036 727	3 036 727		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 015	1 015			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>8 414 004</b>	<b>8 314 004</b>	<b>100 000</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		100 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>140 225</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b> <i>INTERETS COURRUS</i>	<i>12 069</i>	<b>12 069</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURNISSEURS FRAIS A PAYER</i>	<i>54 785</i>	<b>54 785</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>CONGES PAYES</i> <i>CS SUR CONGES PAYES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>Compte n°44863000</i>	<i>2 097</i> <i>698</i> <i>70 533</i> <i>44</i>	<b>73 371</b>

**IMMOBILIERE DU TEMPLE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 4- 5 Place du Temple Neuf , 67000 STRASBOURG**  
**815 197 704 RCS STRASBOURG**

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT**

**Exercice clos le 31 Décembre 2020**

La Société SELLAM IMMOBILIER, associée unique et Président de la société IMMOBILIERE DU TEMPLE , a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé de 12 mois clos le 31 Décembre 2020, l'activité de la Société a connu un nouveau développement significatif.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020. La société, compte tenu du caractère de l'épidémie et des mesures mises en place par le gouvernement n'est toutefois pas en capacité d'en évaluer l'impact chiffré définitif.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement de l'activité devrait se poursuivre.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations sont complétées.

### Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons pris des participations à la constitution dans les sociétés suivantes :

- SCI MAGELLAN : 25 %
- SCI GANZAU : 25 %
- SCCV POP :
- SNC SGI : 25 %
- SASU NISSIM :

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent de 6 mois est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 927 557 euros contre 4 244 387 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 679 euros contre 177 564 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 994 113 euros contre 3 288 023 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 127 318 euros contre 98 495 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 49 709 euros contre 73 841 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 15 046 euros contre 7 523 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 4 445 euros contre 2 701 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne contre 1 personne à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 441 780 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 50 100 euros contre 28 076 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 082 510 euros contre 3 496 659 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 247 726 euros contre 925 292 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant du bénéfice attribué s'élève à 714 836 euros contre 290 972 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la perte supportée s'élève à 69 198 euros contre 256 791 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -202 699 euros (-99 807 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 690 665 euros contre 859 667 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 38 690 euros contre -65 605 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 179 292 euros contre 232 416 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 550 063 euros contre un bénéfice de 561 646 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 10 788 913 euros contre 9 969 495 euros pour l'exercice précédent.

### Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 550 063 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	550 063 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	151 846 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	701 909 euros
A titre de dividendes	200 000 euros
Soit 40 euros par action	
Le solde	501 909 euros

Pour un montant de 500 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 576 000 euros et pour un montant de 1 909 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 909 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 127 909 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 Juin 2021.

### Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Juin 2018 (Décision du 20 Juin 2019 ):

150 000 euros, soit 1 500 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 30 Juin 2019 :

150 000 euros, soit 30 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2020 :

200 000 euros, soit 40 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

Conventions conclues par l'associée unique avec la Société :

1- Convention d'intégration fiscale :

La Société SELLAM IMMOBILIER est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

2- Convention de trésorerie :

Une convention de trésorerie a été signée avec la Société SELLAM IMMOBIL

Le solde du compte courant s'élève à 566 484 euros au 31.12.2020, les intérêts facturés à ce titre se sont élevés à 6 080 euros.

3- Convention de gestion:

Une convention de gestion a été signée avec la société SELLAM IMMOBILIER.

Il a été facturé à ce titre une somme de 48 000 euros H.T.

4- Bail Commercial

Un bail commercial a été conclu avec la SCI DU TEMPLE avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour un loyer mensuel de 720 euros.

Le loyer s'est élevé à la somme de 4 320 euros au titre de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à STRASBOURG  
Le 10 Juin 2021

Monsieur Meïr Jonathan SELLAM  
SELLAM IMMOBILIER

**IMMOBILIERE DU TEMPLE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 4- 5 Place du Temple Neuf, 67000 STRASBOURG**  
**815 197 041 RCS STRASBOURG**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 550 063 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	550 063 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	151 846 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	701 909 euros
A titre de dividendes	200 000 euros
Soit 40 euros par action	
Le solde	501 909 euros

Pour un montant de 500 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 576 000 euros et pour un montant de 1 909 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 909 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Juin 2018 (Décision du 20 Juin 2019) :

150 000 euros, soit 1 500 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 30 Juin 2019 :

150 000 euros, soit 30 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2020 :

200 000 euros, soit 40 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Certifié conforme  
La Présidente

## Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2020
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

## Capital social

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	5 000,00	0,2000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>5 000,00</b>	<b>100,0000</b>	<b>500 000,00</b>

**Etats financiers au 31/12/2020**

Tribunal Judiciaire Strasbourg

24 FEV. 2022

REGISTRE DU COMMERCE  
ET DES SOCIETES

**ETATS  
FISCAUX**